
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 2 mai 2017, à compter de 20h00.

Sont présents :

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Daniel Palardy et Bruno Napert, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Vacance au poste #3.
Absence du conseiller Pierre St-Louis.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2017-05-55

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 4 avril 2017: suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents :
 - 1- Dépôt du rapport de l'auditeur – États financiers 2016
 - 2- Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses par la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 3- Dépôt de la lettre de démission du conseiller Pierre St-Louis
 - d) Chalet des loisirs – Ouverture des soumissions
 - e) Projet de règlement : Règlement n° 245-2 abrogeant le règlement n° 245 et ses amendements concernant les demandes démolition – Avis de motion
 - f) Cour municipale régionale – Déménagement temporaire
 - g) Projet de règlement : Règlement n° 304 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Municipalité de Calixa-Lavallée – Avis de motion
 - h) Projet de règlement : Règlement n° 305 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail – Avis de motion
 - i) Chapiteau de la SACV – Partage de coût
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Entretien de la pelouse des terrains municipaux – Octroi du contrat
 - c) Réfection du trottoir avant – Octroi du contrat
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport de la représentante

7- VOIRIE ET AQUEDUC

- a) Rapport du représentant
- b) Fauchage des fossés – Mandat d'appel d'offres
- c) Resurfaçage – Mandat d'appel d'offres

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

- a) Rapport de la représentante

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport des représentants
- b) Projet de règlement : Règlement n° 275-6 modifiant le règlement n° 275 – Avis de motion
- c) Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Lot # 4 833 857, au 650 rue Labonté

10- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

11- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant

12- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

13- AUTRES DOSSIERS

14- CORRESPONDANCE

- a) Lettre du MTQ – Réponse à la résolution 2016-11-197

15- PÉRIODE DE QUESTION

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

2017-05-56

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2017 – ADOPTION

Il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2017-05-57

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2017 au montant de 32 235.65 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 2 mai 2017 au montant de 32 235.65 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt des documents suivants :

1- Dépôt du rapport de l'auditeur – États financiers 2016

2017-05-58

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal à l'effet que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur pour l'année 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE du rapport de l'auditeur pour l'année 2016 tel que déposé.

ADOPTÉE

2- Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses par la directrice générale et secrétaire-trésorière

2017-05-59

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.4 du Code municipal à l'effet que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs des revenus et dépenses pour la période écoulée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE des états comparatifs pour la période écoulée tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

3- Dépôt de la lettre de démission du conseiller Pierre St-Louis

2017-05-60

CONSIDÉRANT le dépôt de la lettre de démission du conseiller Pierre St-Louis au poste n° 5 ;

CONSIDÉRANT la période restante au mandat à titre de conseiller de Pierre St-Louis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte la démission de Monsieur Pierre St-Louis à titre de conseiller au poste #5;

QU'une lettre de remerciement soit adressée à Monsieur St-Louis pour toutes les années passées au sein du Conseil municipal de Calixa-Lavallée;

QU'étant donné la période restante au mandat de conseiller de Pierre St-Louis, la municipalité ne procédera pas à son remplacement.

ADOPTÉE

d) Chalet des loisirs – Ouverture des soumissions

2017-05-61

CONSIDÉRANT que l'appel d'offre placé sur le site SEAO pour la construction du chalet des loisirs prenait fin le 18 avril 2017 ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour les travaux de construction du chalet des loisirs ;

CONSIDÉRANT le budget établi par le Conseil municipal pour la construction du chalet des loisirs ;

CONSIDÉRANT que même la soumission la plus basse excède largement le budget établi par le Conseil municipal et l'évaluation du coût des travaux présentée par l'architecte ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée rejette toutes les soumissions qui lui ont été présentées.

ADOPTÉE

e) Règlement n° 245-2 : Règlement abrogeant le règlement n° 245 et ses amendements concernant les demandes de démolition – Avis de motion

2017-05-62

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Ghislain Beauregard qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 245-2 abrogeant le règlement n° 245 et ses amendements, concernant les demandes de démolition. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

f) Cour municipale régionale – Déménagement temporaire

2017-05-63

CONSIDÉRANT que l'établissement de la Cour municipale régionale de Lajemmerais a été approuvé par le décret 653-2003, lequel décret a été publié à la page 2878 de la Gazette officielle du Québec du 18 juin 2003, partie 2, numéro 25 ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Lajemmerais a procédé à un changement de nom pour MRC de Marguerite-D'Youville, à la suite d'un avis approuvé le 21 décembre 2010 conformément à l'article 210.8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre 0-9), publié à la page 209 de la Gazette officielle du Québec du 12 février 2011, partie 1, numéro 6 ;

CONSIDÉRANT que le chef-lieu de la Cour est situé au 609, route Marie-Victorin, dans la municipalité de Verchères ;

CONSIDÉRANT que des travaux majeurs de réfection doivent avoir lieu au chef-lieu de la Cour à compter du 1^{er} septembre 2017, et ce, pour une période d'environ six à huit mois et qu'il sera impossible pour la Cour de siéger au chef-lieu, en raison de ces travaux ;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris des dispositions nécessaires afin que la Cour puisse siéger temporairement au 581, route Marie-Victorin, dans la municipalité de Verchères, pendant la durée des travaux ;

CONSIDÉRANT que l'article 56 de la *Loi sur les cours municipales* (RLRQ, chapitre C-72.01) stipule que la Cour siège au lieu indiqué soit dans le règlement ou dans l'entente d'établissement approuvée par le gouvernement ;

CONSIDÉRANT que l'article 56 de cette même loi stipule également que lorsque la Cour est dans l'impossibilité de siéger à ce lieu, en raison de force majeure, le ministre de la Justice désigne, par arrêté, un lieu additionnel où la Cour pourra siéger jusqu'à ce que l'impossibilité cesse ;

CONSIDÉRANT que l'adresse postale de la Cour demeurera au 609, route Marie-Victorin, en la municipalité de Verchères ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

DE DEMANDER à la ministre de la Justice de désigner un lieu temporaire où la Cour municipale régionale de Marguerite-D'Youville pourra siéger, soit le 581, route Marie-Victorin, dans la municipalité de Verchères, à compter du 1^{er} septembre 2017, et ce jusqu'à ce que cesse l'impossibilité pour la Cour de siéger à son chef-lieu habituel.

ADOPTÉE

g) Projet de règlement : Règlement n° 304 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Municipalité de Calixa-Lavallée – Avis de motion

2017-05-64

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Daniel Palardy qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 304 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Municipalité de

Calixa-Lavallée. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

h) Projet de règlement : Règlement n° 305 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail – Avis de motion

2017-05-65

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sylvette Savaria, qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 305 interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

i) Chapiteau de la SACV – Partage de coût

2017-05-66

CONSIDÉRANT la demande faite par la Société d'agriculture du Comté de Verchère pour le partage de coût en ce qui concerne la dépense d'électricité du chapiteau et l'installation de deux (2) petites portes afin de répondre aux exigences en matière de prévention incendie ;

CONSIDÉRANT que les lumières intérieures du chapiteau restent en fonction plusieurs heures inutilement, voir même toute la nuit, après l'utilisation des différents terrains de jeux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

DE participer financièrement à l'installation des petites portes en défrayant le coût d'installation d'une porte et ce sur présentation d'une soumission et par la suite de la facture finale, ceci compensant pour la dépense supplémentaire en électricité pour l'usage des terrains de jeux pour l'année 2016 et des deux années à venir ;

DE demander à la SACV de procéder à l'installation d'un appareil pouvant fermer les lumières automatiquement à une heure fixe, économisant ainsi l'électricité, par un électricien qualifié et ce sur présentation d'une soumission et par la suite de la facture finale.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Rien à signaler.

b) Entretien de la pelouse des terrains municipaux – Octroi du contrat

2017-05-67

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres par voie du journal municipal l'Oiseau Mouche pour l'entretien de la pelouse des terrains municipaux ainsi que des bornes-fontaines ;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission à savoir :

Entretien paysager Ivan Gamache : 3 700\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat d'entretien de la pelouse des terrains municipaux à l'entreprise Entretien paysager Ivan Gamache pour un montant de 3 700 \$ sans taxe, payable en deux versements ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer toute entente de services à intervenir pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

c) Réfection du trottoir avant – Octroi du contrat

2017-05-68

CONSIDÉRANT que le trottoir avant du centre communautaire est en mauvais état et qu'il n'est pas nécessaire de le refaire ;

CONSIDÉRANT que le trottoir du côté est doit être refait en entier, qu'une partie du trottoir ouest ainsi que les marches allant au bureau de poste doivent être refaits ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par l'entreprise C Perreault Construction inc. au montant de 7 650 \$ avant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat de réfection/modification du trottoir avant du centre communautaire à l'entreprise C Perreault Construction inc. au montant estimé de 7 650 \$ avant les taxes ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer toute entente de services à intervenir pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport de la représentante

Rien à signaler.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard indique – que nous sommes toujours en contact avec le MTQ pour procéder au remplissage des nids de poule sur la rue Labonté – que nous verrons à planifier les travaux de resurfaçage dans les prochaines semaines en ce qui a trait à la TECQ.

b) Fauchage des fossés – Mandat d'appel d'offres

2017-05-69

CONSIDÉRANT que les fossés doivent être entretenus et que deux coupes doivent être pratiquées, soient une au printemps et une à l'automne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation à deux (2) entrepreneurs pour l'entretien et la coupe des fossés.

ADOPTÉE

c) Resurfaçage – Mandat d'appel d'offres

2017-05-70

CONSIDÉRANT notre programmation des travaux de resurfaçage dans le cadre de la TECQ ;

CONSIDÉRANT les différents endroits répertoriés sur les routes et rangs de la municipalité ayant besoin de resurfaçage et faisant partie de notre programmation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation à quatre (4) entrepreneurs pour le resurfaçage des différents endroits répertoriés sur les routes et rangs de la municipalité.

ADOPTÉE

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria nous informe que la dernière assemblée a eu lieu le 12 avril dernier – le transport adapté par la MRC a été dissout – la nouvelle

restructuration prendra place au début du mois de juin et que le comité de la MRC garde un œil sur ce qui va se passer.

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

Rien à signaler.

b) Projet de règlement : Règlement n° 275-6 modifiant le règlement n° 275 – Avis de motion

2017-05-71

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Ghislain Beauregard qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 275-6 modifiant le règlement n° 275 concernant le zonage. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

c) Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Lot # 4 833 857, au 650 rue Labonté

2017-05-72

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise Excavation G. Jeannotte et Fils Inc. concernant la modification d'usage de l'emplacement du 650 rue Labonté ;

CONSIDÉRANT que le projet présenté est conforme à la réglementation de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée ne possède aucun autre emplacement disponible à la construction sur l'ensemble de son territoire et hors de la zone agricole ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Excavation G. Jeannotte et Fils Inc. présente à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 4 833 857, cadastre du Québec, d'une superficie de 0,2106 hectare situé au 650 rue Labonté ;

CONSIDÉRANT que la partie de terrain en question est situé en zone agricole et que dans un tel cas, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) exige que l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture fassent l'objet d'une autorisation de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT que cette partie de terrain a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation d'usage non agricole en zone agricole, soit pour la construction d'une ferronnerie, et a reçu les autorisations appropriées sous les dossiers n° 178913-178914 en date du 12 février 1991 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER la demande telle que présentée et d'appuyer le demandeur dans ses représentations auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour une modification d'usage à une fin autre que l'agriculture du lot 4 833 857, cadastre du Québec, d'une superficie de 0,2106 hectare, situé au 650 rue Labonté.

ADOPTÉE

10- ENVIRONNEMENT

Rien à signaler

11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Rien à signaler.

12- LOISIRS

a) Rapport du représentant

On informe l'assistance que le 1^{er} marché aux puces aura lieu la fin de semaine du 6 et 7 mai prochain sous le chapiteau de la SACV.

13- AUTRES DOSSIERS

On informe l'assistance qu'un brunch pour la fête des mères aura lieu dimanche le 14 mai prochain et qu'une nouvelle exposition de l'artiste peintre espagnol Didier Lourenco est exposée à la bibliothèque.

14- CORRESPONDANCE

a) Lettre du MTQ – Réponse à la résolution 2016-11-197

Lettre en réponse à notre demande de réfection complète de la chaussée de la rue Labonté suite à la résolution 2016-11-197.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour l'assistance :

- Aucune question n'a été posée.

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-05-73

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h18.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière